



Traité Erouvin

Michna 3 - Chapitre 5

וְכֵן בְּשִׁלְשָׁה כְּפָרִים הַמְשֻׁלָּשִׁים: אִם יֵשׁ בֵּין שְׁנֵי הַחִיצוֹנִים מֵאָה

וְאַרְבָּעִים וְאַחַת וְשָׁלִישׁ, עָשָׂה הָאֱמָצְעִי שְׁלֹשֶׁת לְהִיּוֹת כְּאַחַת.

De même, lorsque trois villes sont disposées en triangle, s'il y a, entre les deux villes les plus éloignées, un espace vierge de 141 coudées un tiers, la troisième permet de faire que toutes trois ne forment qu'une seule agglomération [concernant les lois de Te'houmin].



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions